

Prêts à la consommation toujours convalescents

Le crédit à la consommation n'a pas encore retrouvé son niveau de production d'avant la crise.

ANALYSE
Philippe Galloy

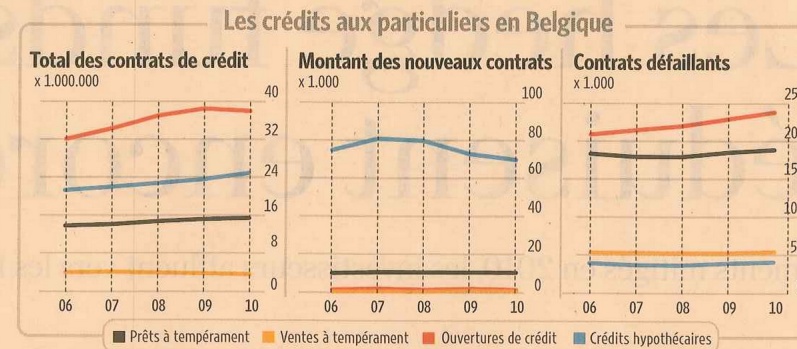
A lors que les prêts hypothécaires respirent la santé, la crise économique a continué à affecter les crédits à la consommation l'an dernier. Selon les données publiées jeudi par la Centrale des crédits aux particuliers, le nombre de nouveaux crédits à la consommation octroyés en Belgique a régressé de 2 % en 2010.

La hausse de 2,4 % du total des nouveaux contrats de crédit est exclusivement due au succès rencontré par le crédit hypothécaire: le nombre des nouveaux prêts à but immobilier a augmenté de 20,7 % par rapport à 2009.

Par conséquent, parmi l'ensemble des contrats de crédit en cours, les prêts hypothécaires représentent désormais 30,3 % du total, alors que la part des autres types de contrats est en baisse ou, en ce qui concerne les prêts à tempérament, relativement stable (voir l'infographie).

EXIGIBLE RECORD

«En production de crédits à la consommation, on n'a toujours pas retrouvé la même forme qu'avant la crise», reconnaît Frans Meel, conseiller chez Febelfin, la fédération financière belge. «La production est restée très faible en 2010 par rapport aux niveaux d'avant la crise, ce qui prouve aussi que les consommateurs se sont montrés prudents.»



Pourtant, le nombre de défauts de paiement a augmenté, selon les chiffres de la Centrale des crédits. Le pourcentage d'emprunteurs défaillants a augmenté, atteignant 7,36 %. «Par rapport aux 7,16 % de 2008, c'est une hausse légère, certes, mais c'est tout de même une hausse, alors que, de 2003 à 2008, la tendance était à la baisse», souligne Romain Duvivier, économiste à l'Observatoire du crédit et de l'endettement.

Ce dernier souligne aussi que l'arriéré moyen, c'est-à-dire la somme exigible immédiatement par les prêteurs, a augmenté de 9,56 % à 6.620 euros par emprunteur défaillant. «C'est un niveau jamais atteint auparavant», précise Romain Duvivier. «En 2008, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant s'élevait à 5.393 euros. Ces chiffres laissent penser que certains de ces défauts de paiement relèvent de situations qui, dans l'ensemble, deviennent de plus en plus difficiles à gérer pour les emprunteurs.» Selon l'économiste,

au cours des deux dernières années, les défauts de paiement ponctuels ont acquis un caractère plus structurel, ce qui risque d'augmenter le surendettement.

Les prêteurs y voient quant à eux les conséquences de la crise et de difficultés de paiement pas



Les prêts hypothécaires, eux, ont toujours le vent en poupe.

toujours liées au crédit. «La hausse du nombre de personnes qui éprouvent des difficultés financières est liée à la situation économique difficile», estime Frans Meel. «De plus, d'autres dettes que les crédits prennent davantage de

place dans le surendettement. Les règlements collectifs de dettes où aucun contrat de prêt n'est répertorié sont de plus en plus nombreux.»

PRÊTS POUR PETITS ACHATS

Le nombre de nouveaux règlements collectifs de dette a continué à augmenter en 2010, pour atteindre 17.864 procédures en 2010. «Cette augmentation n'est que de 12,32 %, contre 23,3 % de hausse en 2009», note Romain Duvivier. «Le taux de croissance de 2010 contraste suffisamment avec son équivalent de 2009 pour que nous puissions conclure que la croissance du nombre de nouvelles procédures s'est ralentie.» Et de conclure: «Pour l'année 2010, si le phénomène du surendettement ne s'aggrave pas de manière plus importante qu'en 2009, il reste toujours aussi préoccupant.»

D'où viennent les problèmes des personnes endettées? Peut-être de la tendance à recourir de plus en plus au crédit pour des achats de faible valeur. Les chiffres de la

Centrale des crédits aux particuliers montrent que les montants des nouveaux contrats de prêt ont tendance à régresser. La médiane des montants des nouveaux crédits à tempérament est descendue à 11.030 euros en 2010, contre 11.065 euros en 2009. Du côté des ventes à tempérament, elle est tombée à 1.304 euros l'an dernier, contre 1.500 euros un an plus tôt.

«Cela tient au fait que les gens peuvent recourir au crédit pour des achats de valeur assez limitée, ce qui n'est pas nécessairement une bonne nouvelle», analyse Jean Hilgers, directeur à la Banque nationale. «Ce n'est toutefois pas un mouvement massif. Et c'est une tendance générale puisqu'elle vaut aussi pour les crédits hypothécaires.» La médiane des montants des nouveaux prêts immobiliers est passée de 73.000 euros en 2009 à 70.000 euros en 2010.

Le taux de défaut des crédits hypothécaires reste toutefois limité. Sur 2,5 millions de contrats de prêt à but immobilier en cours, 41.860 sont défaillants, soit 1,67 %. «Le prêt hypothécaire est celui que l'on tente de rembourser le plus longtemps possible car on connaît les conséquences d'un défaut», explique Jean Hilgers. «On constate toutefois que le taux de défaut est plus important pour les contrats conclus juste avant la crise, durant les années 2006 et 2007. Les prix étaient alors élevés et, au moment de conclure un tel contrat, l'emprunteur espère généralement que sa situation financière ira en s'améliorant.» Or, la crise a, au contraire, provoqué une détérioration de la situation financière des Belges. ■